



**MAIRIE DE BORDEAUX**

# **CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC**

---

**Procès-verbal de la séance du  
28 FEVRIER 2011 A 15 H 00**

**LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE  
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX.**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

*(Monsieur le Maire est accueilli par des applaudissements nourris à l'occasion de sa nomination au poste de Ministre des Affaires Etrangères)*

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Prenez place.

Merci de votre accueil. Nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal. J'ai sous les yeux la liste des excusés sur laquelle est inscrit « néant ». Donc vous voyez que nous faisons recette aujourd'hui.

Avant d'aborder l'ordre du jour je voudrais évoquer une question qui apparemment préoccupe beaucoup de responsables de l'opposition bordelaise, à défaut de la population elle-même, je veux parler de ce que l'on dénomme souvent le cumul des mandats.

Soyons clairs. Il y a d'abord l'aspect légal de cette question. Aujourd'hui dans notre législation rien n'interdit à un ministre d'exercer des fonctions exécutives locales. Je ne vais pas faire la liste de ceux de mes collègues du gouvernement qui sont dans cette situation, qui président de conseil régional, qui président de conseil général, qui maire d'une ville importante, qui président d'une communauté de communes.

Je pourrais ajouter que c'est de tradition française et que la plupart de nos parlementaires sont en même temps président de conseil régional ou président de conseil général, ou maire de villes importantes. C'est ainsi.

On peut le critiquer. Je l'ai fait moi-même dans le passé. On peut changer la règle. Naturellement si la loi change je l'appliquerai immédiatement, et je peux vous dire que dans cette hypothèse-là je choisirai Bordeaux.

(Applaudissements)

Je peux comprendre la déception de quelques-uns qui s'étaient réjouis prématurément.

Deuxièmement, il y a le volet organisation du temps. Là je suis heureux de voir que tout le monde s'occupe attentivement de mon agenda.

Il faudrait quand même que l'on se sorte de la tête l'idée que le Ministère de la Défense était un petit ministère. C'était un ministère considérable, ça l'est toujours d'ailleurs, avec des questions d'une extrême gravité. On l'a vu à propos de l'Afghanistan ou de la prise d'otages au Niger, et puis des questions de fond très lourdes comme celles de la réforme de nos armées, du renforcement de notre base industrielle de défense, ou du nouvel élan à donner à la politique de sécurité et de défense commune.

J'ai assumé ces fonctions pendant près de 4 mois dans des conditions qui ont été tout à fait compatibles avec la poursuite de ma mission ici à Bordeaux. Je continuerai donc à le faire, comme je l'avais fait entre 1995 et 1997 lorsque j'étais Premier Ministre, et ça n'est pas la période qui a été la plus négative pour l'essor de Bordeaux.

Voilà ce que je tenais à dire sans esprit de polémique. Mais comme je sais que tout le monde n'est pas animé par la même hauteur de vue et que depuis 48 heures, ou quelques heures, tel ou telle qui après avoir juré « croix de bois, croix de fer » qu'il ne cumulerait plus les mandats, s'apprête à l'occasion des futures élections cantonales à apporter la démonstration du contraire. C'est vous dire que les leçons de morale en l'espèce me passent très sérieusement à côté de l'esprit.

Et je ne suis pas surpris de voir que M. RESPAUD va répéter ici ce qu'il disait hier soir à la télévision ou ce matin à la radio.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais dire que ce sont des questions qui concernent l'opposition. C'est ce que vous avez dit en commençant cet exposé. Mais ça ne concerne pas que l'opposition. Je crois que tout le monde est intéressé par ces questions, se pose en tout cas un certain nombre de questions. Et le nombre de journalistes présents ici témoigne de l'importance de l'événement pour Bordeaux.

D'abord je voudrais vous adresser les félicitations du groupe socialiste pour cette nomination.

(Applaudissements)

J'ai déjà eu l'occasion de le dire ce matin au Maire de Bordeaux. Nomination qui reconnaît vos capacités d'homme d'Etat. Je sais que vous souhaitiez, que vous attendiez cette nomination. Ça ne sera pas facile de l'assumer, car vous l'acquerez dans des conditions assez difficiles.

La situation internationale n'est pas brillante. La place de la France dans le monde non plus. Les conditions de votre accession à cette responsabilité ne sont pas très réjouissantes.

On peut regretter que vos talents n'aient pas été reconnus avant. Cela nous aurait évité quelques déboires supplémentaires. Bon. Peu importe.

Mais c'est vrai qu'au-delà de cette nomination les Bordelais et pas simplement ceux de l'opposition certainement s'interrogent. Plus de 50% avaient voté pour vous au premier tour en croyant que vous seriez un maire à temps complet comme vous l'aviez affirmé à maintes reprises.

Bordeaux est une ville qui le mérite. C'est la métropole d'Aquitaine. C'est une ville qui s'inscrit dans une métropole millionnaire. Ça mérite une présence continue. C'est de moins en moins à Paris qu'il faut être présent, encore moins dans le monde, pour défendre les dossiers, mais plus sur Bordeaux, auprès de la CUB, auprès des collectivités territoriales.

Le cumul des deux fonctions, Ministre des Affaires Etrangères, en conséquence principal ambassadeur de la France dans le monde, et Maire de Bordeaux n'est pas possible. Je suis à peu près persuadé que Bordeaux en paiera les conséquences.

C'est pourquoi sous forme de boutade, vous l'avez retenu, nous disions que c'était bientôt les affaires bordelaises qui risquaient de devenir vos affaires étrangères.

Car dans la situation actuelle il ne suffit pas de gérer les dossiers, il ne suffit pas de routine, il faut une dynamique importante, une équipe créatrice, créative. Il y a beaucoup à faire notamment sur le plan social. On y reviendra tout à l'heure.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, si vous aimez vraiment Bordeaux et les Bordelais, si vous les respectez, il faut que vous vous mettiez en retrait du premier plan pour l'année qui vient.

Vous avez autour de vous, je le sais, vous l'avez dit vous-même, suffisamment de compétences pour qu'une personnalité de votre Conseil Municipal puisse prendre les choses en main, d'autant que vous dites que vous avez toujours laissé une très grande liberté d'action à vos adjoints.

En tout cas je crois que Bordeaux ne peut pas se permettre de gérer uniquement en tant que telle les affaires courantes pendant l'année qui vient. C'est pourquoi je souhaite que vous ayez la volonté d'aller plus loin dans la confiance que vous avez exprimée à vos adjoints, Monsieur le Maire. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux mots très brefs au sujet de ces événements politiques nationaux, de cette nomination, d'abord pour vous féliciter à titre personnel et au nom des élus Verts. Donc je vous félicite très sincèrement pour cette nomination ministérielle.

J'ajouterai des commentaires très classiques que j'ai déjà formulés ici en Conseil Municipal la dernière fois.

Effectivement, une équipe municipale, disais-je, c'est un peu comme un orchestre. Et un orchestre privé de chef d'orchestre retenu par des obligations nationales, voire même internationales, ce qui sera votre cas, un orchestre dans lequel il n'y a pas non plus, il faut bien le reconnaître, de poste de premier violon puisque vous avez décidé de supprimer le poste de premier adjoint, incontestablement cela va vraisemblablement donner lieu à mon sens à quelques difficultés locales. Je n'irai pas jusqu'à parler de cacophonie musicale, mais je pense que ça sera un agenda, ou plus exactement des agendas difficiles à gérer que vous vous préparez pour les 400 jours qui nous séparent encore de la prochaine élection présidentielle.

J'ajouterai également que ce qu'on peut lire à travers cette nomination c'est incontestablement la reconnaissance d'une autorité politique, d'une autorité morale que votre formation politique vous a accordée par l'intermédiaire du chef de l'Etat en vous nommant à ce haut poste de responsabilités. Sans doute avait-il aussi besoin d'une telle autorité politique et morale dans la période difficile que connaît la cohésion gouvernementale, mais également la place de notre diplomatie au sein du concert des nations. Donc c'est une reconnaissance.

Je vous ai dit au début de mes propos que pour cette reconnaissance nous vous félicitons, donc je terminerai également mes propos sur cette position optimiste en disant : Monsieur le Maire, bonne chance pour vos occupations. Nous avons aussi besoin d'un Ministre des Affaires Etrangères qui soit présent à plein temps et qui représente la France mieux qu'elle ne l'a été ces derniers temps.

Donc bonne chance pour ces nouvelles fonctions ministérielles, Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. Hugues MARTIN

**M. MARTIN.** -

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais vous dire que votre majorité est fière et heureuse de cette nomination. Fière pour Bordeaux, heureuse pour Bordeaux, fière pour la France et heureuse pour la France.

Je voudrais rassurer nos amis de l'opposition. Nous saluons au passage le revirement de M. RESPAUD dont les propos sont un peu à l'inverse de ce qu'il a dit hier. C'est bien.

Je voudrais simplement leur dire en tant que président de la majorité municipale qu'il n'y a pas eu l'ombre d'un dysfonctionnement quand Alain JUPPE était Ministre d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants. La majorité, même si ça vous gêne, est solidaire, elle est unie, elle fonctionne bien. La feuille de route est tracée. Chaque adjoint sait ce qu'il a à faire. De ce point de vue-là il n'y aura pas, comme il n'y a pas eu, de difficultés.

Michel DUCHENE a été chargé de la coordination avec la Communauté Urbaine, où il excelle. Et en tant que président de la majorité municipale je ferai ce que j'ai à faire pour coordonner les affaires si besoin ici dans cette maison.

Je voudrais en profiter pour remercier les élus de la majorité, élus, adjoints, conseillers municipaux, qui sont formidables et d'une solidarité sans faille autour de leur Maire.

Merci mes chers collègues.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne ferai pas de déclaration très nouvelle par rapport à celle que j'ai prononcée lors de votre accession au poste de numéro 2 du gouvernement présidée par M. Sarkozy où j'avais repris la critique principale qui était le non respect de votre engagement vis-à-vis des Bordelais d'être maire à plein temps à Bordeaux et de garder une certaine liberté de parole par rapport à votre famille politique.

Je prends acte du fait que vous avez à juste titre posé la question principale du cumul des mandats. En ce sens il est évident que l'ensemble des collectivités sont concernées dès lors qu'un maire, un député, un sénateur, un président de conseil peut effectivement être sous le coup du cumul. Ma formation politique est contre le cumul des mandats, donc je prends acte du fait que vous avez annoncé que si la loi changeait vous en tiendriez compte. Donc espérons que la loi demain change sur cette question.

Enfin dernier point. Je sais que vous n'aimez pas, Monsieur le Maire, qu'on aborde ici en Conseil Municipal des choses qui ne relèvent pas de la compétence de la Ville. Cela dit je vais peut-être profiter de ce premier jour pour vous redemander ce que j'ai demandé le mois dernier. En tant que Ministre de la Défense vous n'aviez pas l'air trop au courant du cas de ce jeune franco-palestinien emprisonné depuis plus de 5 ans en Israël. Il s'agit de Salah Hamouri. J'espère que le Ministre des Affaires Etrangères saura répondre à la demande de sa famille pour obtenir un juste retour à la liberté pour ce jeune épris de liberté justement. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci M. MAURIN. Comme je vous l'avais dit, je serais très heureux de recevoir, même si je suis au courant de la chose, les éléments de dossiers que vous pourriez me transmettre.

Mme BOURRAGUE

**MME BOURRAGUE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en m'associant aux félicitations du groupe je voudrais redire aux Bordelais combien ils ont de la chance d'avoir un Maire qui peut en même temps servir le pays face aux énormes transformations et aux révolutions qui arrivent dans le monde.

Je pense qu'ils mesurent la fierté d'avoir ce Maire qui fait avancer notre Ville et notre agglomération depuis des années.

Je voudrais rappeler à M. RESPAUD qui intervient au nom du groupe socialiste contre le cumul des mandats, que le Président de la Région ne semble pas gêné par le cumul des mandats, et le Président du Département non plus.

Je pense que le service que vous apportez à la Ville et à notre pays est une chance pour nous tous.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Chacun s'est exprimé. Nous allons passer à l'ordre du jour qui est fourni.

Désignation du secrétaire de séance  
Procès-verbal de la séance du lundi 31 janvier 2011

**M. LE MAIRE.** -

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de notre séance du lundi 31 janvier.

Y a-t-il des demandes de précisions, de modifications ? (Aucune)

Il est donc adopté.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2011 :

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**M. LE MAIRE.** -

Je vais demander à Mlle Laëticia JARTY d'assurer le secrétariat de notre séance en apportant deux précisions.

La première, nous allons commencer par la communication relative aux Bassins à Flot. M. Nicolas MICHELIN est là pour nous faire un point d'étape de cette très importante opération. Comme il a ses propres contraintes d'emploi du temps on va lui donner la parole tout de suite.

Je voudrais ensuite signaler que le dossier n° 74 qui a trait à l'exposition « Diego Rivera » est retiré de l'ordre du jour.

Enfin, signaler qu'il serait sans doute utile de joindre la discussion du projet 81 « Révision du schéma départemental des gens du voyage » à celle du projet 116 qui porte sur « L'aménagement d'un terrain de stabilisation pour deux groupes familiaux de gens du voyage ».

## Communication sur le Projet Social 3.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
En attente

### **M. LE MAIRE.** -

Un mot d'introduction très bref.

Le 3<sup>ème</sup> projet social 2009-2013, je vous le rappelle, a deux ambitions essentielles et convergentes :

Premièrement, faire reculer la pauvreté et les inégalités dans notre ville en permettant à tous les Bordelais d'accéder aux droits qui sont les leurs.

Deuxièmement, encourager les liens d'entraide et de voisinage, la fraternité dans la ville, pour donner au mieux vivre ensemble toute sa densité.

Ce projet social repose sur des principes de participation ouverts et dynamiques :

- participation des habitants, des associations, des partenaires à la construction des différentes actions,
- gestion par projet de chaque action qui toutes appellent à des analyses et à des mises en œuvre transversales,
- partenariat systématique avec les trois institutions qui nous accompagnent dans ce projet, à savoir l'Etat, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales.

En 2010, sur les 115 actions prévues 104 ont été lancées, 26 ont bénéficié d'un soutien financier spécifique.

Un tableau de bord vous a été distribué qui vous permet d'apprécier le caractère concret de toutes ces actions.

Pour illustrer ce caractère concret j'ai souhaité que les maires adjoints de quartier puissent nous donner des exemples de ce qui a été mis en œuvre. Je vais donc leur demander de le faire avant de demander à Mme FAYET de résumer, si je puis dire, l'état d'avancement actuel de ce projet qui a donné lieu, je vous le rappelle, le 27 novembre dernier à un forum qui a réuni près de 2000 visiteurs avec des débats de très grande qualité.

Je voudrais aussi insister sur le fait, on en parlera tout à l'heure, qu'Evento s'inscrit totalement dans cette démarche du mieux vivre ensemble et de la fraternité entre Bordelaises et Bordelais.

On commence par M. LOTHAIRE.

**M. LOTHAIRE.** -

Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de ce projet social nous avons mis en place à Caudéran un accompagnement des jeunes avec le concours de mon cher collègue Yohann DAVID, parce que, effectivement, Caudéran méritait une attention particulière pour cette jeunesse qui cherche un emploi.

511 jeunes sont concernés. 60% de femmes, 40% d'hommes. Moyenne d'âge, 22 ans.

En 6 mois nous avons fait 98 contrats de travail signés, 105 formations, 14 contrats d'apprentissage, 45 actions autour du logement. Donc en fin de compte vous voyez par ce biais l'existence de cette mission.

Deuxièmement, ce que je voulais vous dire aussi c'est qu'en Mairie de Caudéran nous avons installé deux fois par mois une mission emploi. Là aussi on a à peu près une trentaine de personnes concernées chaque mois.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qui se passe effectivement à Caudéran.

Ce qu'il est important de vous dire aussi c'est que toute cette jeunesse qui arrive, qui a entre 18 et 22 ans nécessite une écoute. Je crois que cette mission a trouvé un rôle incontournable.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme CAZALET

**MME CAZALET.** -

Monsieur le Maire, deux exemples dans le quartier Chartrons / Grand Parc / Paul Doumer.

Le premier est le SEL des Cressonnières. Qu'est-ce qu'un SEL ?

C'est un système d'échanges local qui a été accompagné et porté par le projet social. C'est une association qui est née en avril 2010, qui compte à ce jour 25 adhérents, qui se réunit tous les mardis matins au centre social du Grand Parc qui l'héberge, et qui permet d'échanger des compétences, des biens ou des services entre différentes personnes, et également de créer du réseau social. Exemples : un dépannage informatique, une aide au bricolage à domicile.

L'intérêt de cette association c'est qu'il n'y a pas d'échange monétaire. La monnaie d'échange est ce qu'ils ont appelé « Le cresson ».

C'est un premier exemple qui est une véritable initiative d'habitants pour les habitants, exemplaire en matière de développement du lien social sur le quartier, qui permet la rencontre et la valorisation des personnes dans une véritable dynamique solidaire et collective.

Le deuxième exemple est une ressource récréative : l'Atelier d'éco-solidaires.

Une ressource éco-récréative est une éco-structure qui s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et le développement durable. Elle est sur son territoire un des leviers d'actions pour la réduction des déchets encombrants par le réemploi et la réparation.

En effet, elle agit pour la protection de l'environnement par la réduction des déchets en les transformant.

Elle gère par le réemploi des encombrants produits dans une localité tout en aidant les plus démunis.

Elle engage des jeunes et des personnes en insertion pour les accompagner vers l'emploi durable.

Elle influe enfin sur les changements de comportement par la formation et la prévention.

Pourquoi la localiser pour l'instant dans le quartier Chartrons / Grand Parc / Paul Doumer ? Parce qu'il y a une convention entre cette association et le collège Clithène. Pour les travaux pratiques du collège Clithène la Ville de Bordeaux, à travers le projet social, en plus du financement, a mis à disposition de cette association un local qui lui permet de travailler dans les meilleures conditions pour les travaux pratiques des jeunes-gens.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme PARCELIER

**MME PARCELIER.** -

Juste un mot pour dire combien La Bastide prend une part active au projet social et de façon visible.

Nous allons parler tout à l'heure des terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage. On parlera aussi d'une future aire.

Il y a aussi l'accueil de personnes sans abri au foyer Trégey depuis cet hiver.

Il y a aussi des Roms et un travail dans le cadre de la MOUS qui avance de façon concrète depuis quelques mois avec des familles qui sont accompagnées vers du logement, mais aussi du travail.

Donc une part très active et visible.

Il y a aussi des choses moins visibles, notamment un projet qui avance de façon très intéressante, il s'agit de l'Atelier des Parents de La Bastide. Des parents se rencontrent depuis quelques mois pour proposer ensemble des projets concernant toute La Bastide et favoriser les échanges entre les familles de tous les secteurs et de toutes origines de La Bastide.

Donc moins visible, mais très concret pour engager dans le projet social ces familles-là.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. Jean-Louis DAVID

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

Monsieur le Maire, deux opérations très intéressantes.

L'une très sympathique. C'est la 3<sup>ème</sup> maison relais sur Bordeaux qu'on a ouvert il y a 3 semaines rue de Pessac. 11 logements avec 15 places, financés en logement très social, 37.000 euros de subventions de la Ville.

Une structure qui permet à des personnes isolées et à une famille complète de s'y installer.

La deuxième opération c'est rue Bouquière, le démarrage d'un lieu d'accueil qui s'appelle « Hom'âge » qui est en place pour les publics d'anciens combattants d'Afrique et des personnes étrangères, notamment des femmes isolées, pour les sortir de l'isolement, les informer de leurs droits et pour participer à des activités culturelles.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme DELATTRE

**MME DELATTRE.** -

Monsieur le Maire j'ai choisi de vous parler d'une action qui est à la croisée des 3 projets piliers de notre mandature, à savoir le projet social puisque cela concerne les personnes à faibles revenus, le logement et l'Agenda 21.

Tout d'abord l'aide aux travaux d'économie d'énergie pour les propriétaires occupants. Depuis septembre 2010 nous avons déjà agréé 24 dossiers. Et un tiers des ménages est éligible à l'ANAH. Donc ce sont des ressources modestes et très modestes.

129.000 euros de travaux estimés, avec une participation de la Ville de 11.800 euros.

Ensuite les kits d'économie d'énergie et d'eau pour les personnes à faibles ressources. En 2010 à peu près 131 foyers bordelais ont été équipés grâce à ces kits. On peut les estimer à une trentaine sur le quartier.

L'auto-réhabilitation des propriétaires occupants à faibles revenus avec les Compagnons Bâisseurs. En 2010 ce sont 15 familles, donc 15 logements qui ont pu bénéficier de cette action exemplaire, avec un investissement de la politique de la ville de 25.000 euros.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. ROBERT

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, deux thématiques, l'une spécifique à mon quartier, l'autre un peu moins. Dans le projet social il y a deux volets, si j'ose dire, le plus important qui est la lutte contre la pauvreté et également la question du vivre ensemble.

Dans le quartier Saint-Michel, l'un des ADSL, Atelier de Développement Social Local, a permis de faire émerger un projet intitulé : REPI, Réseau d'Entraide aux Personnes Isolées.

Des habitants, en s'appuyant sur une école, sont partis du constat qu'il existait des personnes qui n'étaient pas dans le besoin mais qui manquaient simplement d'avoir l'occasion de se faire un réseau social, notamment parce qu'il s'agissait de parents qui élevaient leurs enfants seuls. Donc ils ont décidé de se retrouver, d'organiser des soirées de convivialité tous les mois. Cela a démarré le 8 février. Ça fonctionne. C'est un projet qui d'une certaine manière ne coûte pas très cher mais va apporter beaucoup.

Deuxième thématique, je le disais, qui n'est pas spécifique à mon quartier mais qui est malheureusement également présente, c'est la question du sexisme.

Le projet social a permis de faire émerger cette problématique, notamment chez les acteurs socio-éducatifs. Tous se sont accordés sur l'importance de lutter contre ce phénomène qui semblait augmenter et pouvait notamment être vecteur de violences conjugales.

Donc un certain nombre d'actions ont été menées, notamment au sein d'un comité de veille contre le sexisme composé de professionnels socio-éducatifs représentant de tous les quartiers de Bordeaux, son objectif étant de créer une réflexion et de lutter contre ce phénomène aujourd'hui trop présent. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme DESSERTINE

**MME DESSERTINE.** -

Pour le quartier Centre Ville j'aurais pu vous parler de beaucoup d'actions sur le projet social. J'ai choisi de parler d'une, la crèche Bel Orme.

En effet, depuis septembre 2010 elle expérimente un système de garde avec des horaires atypiques notamment pour soutenir les parents, les familles mono-parentales en situation de chômage et de réinsertion.

Cette offre de garde répond au besoin des mères seules qui se retrouvent souvent démunies, voire isolées, parce qu'elles ne peuvent pas répondre favorablement à une offre de stage, de formation ou d'emploi.

Ou encore pour des personnes qui travaillent tard le soir ou tôt le matin et qui aujourd'hui n'ont pas les équipements nécessaires pour faciliter leur vie quotidienne.

Ce service offert par la crèche Bel Orme donne 5 places aujourd'hui. La convention qui a été signée entre la crèche, la CAF et le Conseil Général va permettre de prendre en charge les enfants à leur domicile et d'assurer le lien avec la crèche, voire l'assistante maternelle, qui les accueillent le reste du temps.

Ce surcoût de fonctionnement est pris en charge par la Ville à hauteur de 16.200 euros.

Voilà une action concrète du projet social sur le quartier Centre Ville. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MOGA

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, pour le quartier Bordeaux Sud j'aurais pu vous parler du jardin d'auto-production, c'est-à-dire l'action 7, sur la place André Meunier, où pendant les travaux les adhérents de la Cuisine et de l'Épicerie Solidaire des Capucins devraient cultiver quelques légumes.

Ou bien du projet du Café social conçu avec les habitants du Sacré Cœur / Saint Jean lors de l'atelier de développement social local.

Ou encore de l'espace Malbec et de la crèche Nansouty.

Mais j'ai choisi de vous parler de la rénovation des RPA, l'action 81, qui commence avec celle de Buchou. Il s'agit d'habitat collectif à loyers très modérés, avec un club restaurant au rez-de-chaussée ouvert aux autres seniors du quartier, et bientôt un jardin partagé avec les voisins.

C'est une offre indispensable pour ceux qui ne sont pas dépendants et qui ont une petite retraite.

Voilà une belle initiative.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. J'ai souhaité qu'il y ait ces illustrations très concrètes dans la vie de tous les jours de l'avancée du projet social. Mais Mme FAYET va peut-être maintenant remettre tout ça dans une perspective plus globale.

**MME FAYET.** -

Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'il était important que l'on puisse montrer que cette dynamique qui est bien engagée maintenant touche tous les quartiers, et que aussi bien les élus de quartiers que les associations et les habitants se l'approprient totalement.

C'est une dynamique très porteuse pour les associations. Je crois que c'est important qu'elles sentent qu'il y a un portage politique collectif qui soutient et simule leur envie d'agir. On a vu ces associations très nombreuses au forum social en novembre, et très attentives et nombreuses aussi au Conseil de Développement Social il y a quelques jours.

On est vraiment là dans une vraie gouvernance active et partagée. Parfois derrière ce mot de gouvernance il n'y a qu'un mot. Là il y a vraiment une dynamique dans l'action, notamment autour des partenaires institutionnels. Je tenais à rappeler, comme vous l'avez fait, l'engagement extrêmement fort de la Caisse d'Allocations Familiales qui a accepté de cofinancer en 2010 les actions innovantes. Mais l'engagement aussi des services de l'Etat, du Conseil Général et d'autres institutions dont on parle moins mais qui sont très présentes aussi comme Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, ou d'autres.

Je pense que nous aurons à l'avenir à rester très attentifs à la construction des projets avec les personnes les plus fragiles. Nous avons eu en 2010 le soutien de l'Union Européenne dans le cadre de l'Année Européenne de Lutte contre la Pauvreté pour ce travail-là, cette réflexion. Cela nous a permis de construire des ateliers de développement social avec des personnes qui vivent cette précarité autour de la Régie de Quartier de Bacalan, autour de l'Épicerie Solidaire des Capucins, autour des usagers du CCAS.

On a aussi d'autres projets qui sont marqués par cette écoute attentive des plus démunies comme le projet de la Bagagerie, ou comme le projet qui est en train de mûrir autour de la place André Meunier.

Mais je pense que nous devons rester extrêmement attentifs et nous appuyer peut-être plus particulièrement sur ATD Quart Monde en 2011 pour continuer à incarner dans les actions ce qui était un peu l'obsession du Père Wresinski, que les plus pauvres retrouvent leur dignité.

Je voudrais souligner que le projet social c'est vraiment un objet extrêmement vivant.

On a vu qu'en 2010 il y a des actions qui sont terminées. Il était question d'une ouverture d'une antenne de la Mission Locale à Caudéran, eh bien c'est fait. Ça tourne. Pierre LOTHAIRE l'a rappelé. C'est bien.

Il y a des actions qui vont être regroupées ou reformulées. Par exemple la Direction des Affaires Culturelles, l'Association des Centres d'Animation de Quartiers, un certain nombre d'équipements culturels, qui font toute une réflexion sur l'accès à la culture des personnes les plus fragiles qui en sont les plus éloignées, vont se regrouper et reformuler un peu les choses de manière plus concrète.

Il y a aussi des actions et des projets à redéfinir. Une action qui s'appelait la Ville Employeur, je sais que Jean-Charles PALAU et Yohann DAVID doivent se voir dans les prochains jours pour bien préciser les choses et relancer cette dynamique.

De même des choses qui étaient inscrites mais qui n'ont pas pu vraiment démarrer dans le courant de l'année 2010, comme le Guide des Demandeurs d'Emploi, c'est vraiment dans les tuyaux. C'est quelque chose qui va se concrétiser dans les semaines qui viennent, et donc tous les demandeurs d'emploi de Bordeaux auront en main ce vademecum, ce guide qui sera sans doute très utile.

On a aussi eu en 2010 un Salon de l'Alternance qui va être renouvelé et rénové, donc plus performant fin avril.

Les choses s'approfondissent, les choses se redéfinissent. Elles sont aussi visibles du côté d'une innovation permanente.



Sur le logement des jeunes – Alexandra SIARRI vous en dira un mot en complément – nous allons vraiment activer les choses et nous appuyer sur un réseau de partenaires et de bailleurs sociaux pour approfondir cette question sensible du logement des jeunes.

Sur la question de l'économie sociale et solidaire il y aura certainement aussi de nouvelles fiches qui vont apparaître autour de l'Atelier de Ressourcerie, Anne-Marie CAZALET l'a évoqué en quelques mots, qui démarre au Grand Parc mais qui doit toucher toute la ville.

Vous trouverez cela dans le tableau de bord détaillé qui vous est donné en annexe. Je pense que ça illustre bien la volonté de bien identifier qui fait quoi. Je pense que c'est un outil très précieux pour tous les élus quels qu'ils soient, mais aussi pour nos partenaires. Un tableau de bord qui est remis à jour de manière permanente pour que nous puissions rester dans l'actualité de ce projet social.

Enfin cette année je pense que nous centrerons nos efforts sur une réflexion sur les indicateurs qui ne soient pas seulement des indicateurs d'activité, mais qui soient aussi dans la mesure du possible des indicateurs d'impact. Il s'agit non pas de dire que nous faisons beaucoup de choses, mais si possible que nous avons un impact sur le bien-être et le bonheur des gens.

Pour conclure je dirai que la force du projet social c'est sa fragilité. Rien n'est jamais acquis. L'autosatisfaction n'est pas de mise dans ce secteur-là. Une seule chose est acquise c'est l'attente immense des habitants, notamment les habitants les plus démunis, et conjointement notre volonté d'y répondre collectivement. Je pense que c'est ça vraiment la force du projet social.

Encore une fois merci à tous les élus, à tous mes collègues qui portent ce projet social avec vous et autour de vous, Monsieur le Maire.

Merci aussi à tous les Directeurs, les associations et les services qui le font vivre au jour le jour avec beaucoup de générosité et beaucoup de compétence.

J'espère que nous aurons un petit débat constructif autour de ce projet social. Sans doute que Nicolas BRUGERE et Alexandra SIARRI souhaiteront apporter un éclairage sur l'aspect CCAS et sur l'aspect logement dans notre débat.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme SIARRI a effectivement demandé la parole.

**MME SIARRI.** -

Merci. Concernant les précarités autour du logement les éléments forts du projet social de l'année 2010 se sont en effet déclinés autour de deux enjeux majeurs que sont la méthode, et notamment l'indispensable gouvernance animée par la Ville, Mme FAYET l'a rappelé.

En effet, la Ville anime un comité de pilotage inter-institutionnel, également avec les bailleurs et sur chaque thématique remontée par les acteurs de terrain sur des sujets aussi divers que la propriété solidaire, l'hébergement ou le logement des jeunes sur lequel nous travaillons activement autour des phénomènes de logement inter-générationnel, de colocation ou de fléchage des attributions.

Cette nouvelle méthode de gouvernance nous permet d'obtenir des résultats très précis. Je citerai deux exemples.

Muriel PARCELIER a parlé de Trégey à Bordeaux-Bastide. Ce travail partagé nous permet aujourd'hui d'avoir des résultats intéressants qui n'étaient pas connus les années précédentes. 10 personnes en errance ont déjà eu des solutions de relogement en dur.

Et un autre dossier très important qui est la lutte contre les marchands de sommeil. Je veux saluer le travail des services qui ont travaillé avec toutes les MDSI, les CCAS, les bailleurs et l'ensemble des acteurs de terrain pour avoir enfin une fiche de signalement partagée et une géo-localisation qui nous permettent aujourd'hui d'aborder le traitement de ce logement indigne en renfort du PNRQAD, de l'OPAH, des hôtels meublés ou du PIG.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. BRUGERE

**M. BRUGERE.** -

Monsieur le Maire, le CCAS, dont vous êtes le président, pilote 34 des actions de l'ensemble du projet social, c'est-à-dire qu'il pilote plus d'un tiers des actions à lui seul. Donc le CCAS est un bras actif essentiel dans la mise en application de la politique sociale que vous portez et que vous développez à Bordeaux.

Je voudrais ici remercier et rendre hommage à l'ensemble des différents services, des agents, des cadres, de la Direction du CCAS qui s'impliquent avec force dans ce projet.

En conclusion je voudrais insister sur ce que Véronique FAYET a dit tout à l'heure, c'est-à-dire que le projet social crée réellement un mouvement de fond dans la Ville. Le projet social crée une profonde dynamique, et cette dynamique on l'aperçoit au quotidien sur le terrain.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

La pauvreté augmente en France. Cela est clairement dû à la politique du gouvernement auquel, Monsieur le Maire, vous appartenez. Le projet social de la ville tente d'y remédier par petites touches qui mises bout à bout font effectivement un budget important.

Cette suite de mesures ne lutte cependant pas contre la pauvreté, elle en gère les conséquences.

Prenons l'exemple de la culture. On peut remarquer que si la politique de la Ville de Bordeaux semble vouloir mettre la culture au centre de la lutte contre la précarité et se servir d'Evento comme d'un levier contre l'exclusion. Il y a peu, pour vous, l'art était un marché et la culture un levier économique. Je suis heureuse d'apprendre qu'il n'en est plus question.

Je souhaite démontrer ici que remettre l'artiste au cœur de la transformation sociale, s'appuyer sur un maillage culturel ténu dans les quartiers afin de faire reculer l'exclusion sont des actions totalement en contradiction avec la priorité du « tout marché » dans l'art qui est aujourd'hui la politique de l'Etat.

Les collectivités territoriales sont en effet un bon contrepois de la politique d'éradication menée à la tête de l'Etat. Je vous ferai grâce ici des attaques contre les artistes, la culture et les milieux associatifs, qui font rage au niveau national et européen.

Il me semble cependant que la schizophrénie peut guetter une ville dirigée par un membre du gouvernement qui voudrait à toute force faire dans sa ville le contraire de ce qui se fait dans le pays qu'il contribue à diriger. Il est vrai que le danger n'est pas immédiat puisque jusqu'à maintenant il n'est fait état d'art ou de culture que dans 7 à 8 actions sur 84, dont très peu sont déjà chiffrées. C'est donc un début très timide.

De plus je souhaiterais de nouveau alerter le Conseil Municipal sur le recours systématique au bénévolat dans ce projet social. Le bénévolat est un merveilleux moteur de la société, mais il ne peut en aucun cas remplacer une volonté politique claire et un engagement financier des institutions. Or la pérennisation des actions appelle une rémunération juste des personnes qui en sont les acteurs. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, le projet social 2009 / 2013 portait deux ambitions que vous avez rappelées tout à l'heure, Monsieur le Maire, notamment faire reculer la pauvreté et les inégalités en permettant aux Bordelais d'accéder aux droits fondamentaux.

Mme FAYET vous avez dit qu'il ne fallait pas faire d'autosatisfaction en la matière. Vous avez parfaitement raison et je vous comprends. Mais vous concluez en disant : le bilan 2011 est très encourageant. N'est-ce pas de l'autosatisfaction ?

Tout le monde s'accorde à dire, Mme FAYET, et les statistiques disponibles le prouvent, que nous sommes dans un contexte de paupérisation accrue d'une grande partie de la population salariée ou non salariée, que la vie est de plus en plus dure. D'ailleurs les successeurs du Père Wresinski l'affirment et font très régulièrement des annonces dans ce sens.

Tout le monde s'accorde à dire également que nous sommes dans un contexte d'aggravation profonde des inégalités avec la réforme des retraites et les réformes fiscales qui ne peuvent qu'augmenter les inégalités en cours.

Vous nous aviez fourni dans le cadre du projet social une étude sur les revenus fiscaux à Bordeaux en 2001 et en 2005 qui montrait l'extrême faiblesse des revenus d'une partie importante de la population bordelaise. Est-ce que ça s'est amélioré ? Vous devez pouvoir nous fournir les statistiques pour 2010. Les mesures que vous avez préconisées ont-elles participé à la réduction des inégalités, s'il y a réduction comme vous nous le dites ? C'est cela qui est important. Votre silence sur ce point est choquant.

## *Séance du lundi 28 février 2011*

La bonne volonté ne suffit pas et votre action dans ce projet social se heurte aux politiques nationales et aux politiques municipales.

D'abord au niveau des politiques municipales que vous soutenez dans la ville de Bordeaux, c'est vrai que les actions sont multiples, mais pourquoi faire ? Vers quels objectifs.

Je vais prendre l'exemple du droit au logement. Vous avez deux ou trois pages où on dit qu'à Bordeaux c'est vraiment nettement mieux.

L'Etat est en train de se désengager totalement, ponctionne les offices publics de HLM. Tous les organismes qui fabriquent des logements conventionnés sont vent debout, et vous, vous nous dites que vous allez permettre aux Bordelais d'accéder à ce droit fondamental qu'est le droit au logement. Ecoutez... Moi je voudrais savoir comment.

J'ai demandé à vos services et à la Communauté Urbaine quels étaient les chiffres à l'heure actuelle.

Vous savez que la loi SRU fixe à 20% le nombre de logements sociaux que chaque ville doit avoir. En 2001 notre taux de logement social à Bordeaux était de 15,2%. On était donc nettement en dessous des 20% réglementaires. Mais aujourd'hui, 10 ans après, en 2010, on en est à 15,18%. C'est pratiquement la même chose.

Cela veut dire que finalement votre taux n'a pas progressé en 10 ans. Cela veut dire qu'il nous manquait 5722 logements sociaux à Bordeaux en 2001 et qu'il en manque aujourd'hui 6404 pour remplir nos obligations légales.

On n'a pas amélioré la situation, loin de là, à tel point qu'à titre de sanction l'Etat nous prélève 1 million d'euros, alors que rien n'avait été prélevé en 2010 par exemple.

C'est vrai que vous pouvez nous dire qu'on fait toujours mieux sur Bordeaux. La réalité est tout autre. Non seulement il n'y a pas d'amélioration, mais il y a une dégradation entre ce qu'on doit faire et ce qu'on fait dans la réalité.

On pourrait prendre des exemples sur l'éducation, ou sur le droit à l'emploi. On en a parlé dans le précédent Conseil Municipal. Moi ce que je vous demande c'est en quoi la Mairie de Bordeaux permet aux Bordelais d'accéder aux droits fondamentaux malgré la politique de l'Etat ?

Et ça ne va pas aller en s'améliorant, Mme FAYET ! Quand on voit la réforme de la dépendance qui est prévue, je crois même qu'on va aller à l'inverse de votre volonté de réduire les inégalités ou la précarité.

C'est la même chose pour votre politique municipale car elle va dans le même sens que la politique nationale.

Je prendrai quelques exemples.

Le premier nous l'avons déjà exprimé lors du vote du budget, c'est finalement toutes les hausses des tarifs pour les usagers de nos services publics. Au moins 2% de plus chaque année, alors que l'inflation et que le pouvoir d'achat surtout, augmentent beaucoup moins. C'est-à-dire qu'il faut payer beaucoup plus cher le repas dans les cantines, dans les clubs seniors, ou quand on veut participer aux activités sportives ou culturelles.

Il est évident que c'est une sélection par l'argent qui est en train de s'instaurer. 2% quand on a des revenus élevés, ce n'est pas grand-chose. Par contre quand on est en dessous du SMIC comme c'est le cas pour certains, ou en tout cas pour un faible revenu c'est très lourd. C'est un facteur d'élimination pour les revenus très faibles.

J'en reviens aussi à l'exemple de l'extension des zones à stationnement payant pour les riverains. On le voit dans le budget. Il y a une augmentation de 13% de la taxe sur le stationnement – J'appelle ça une taxe - Pour les uns ça ne compte pas. 20 euros pour pouvoir stationner ce n'est rien du tout. Pour les autres, 20 euros pour pouvoir stationner pour un véhicule et 40 euros quand il y en a deux c'est limite et ça peut occasionner un départ hors de la ville.

Un autre exemple c'est celui de cette réforme des clubs seniors que vous avez impulsée - là vous n'en parlez pas - avec des animatrices et des animateurs qui tournent maintenant entre les clubs seniors rompant avec la stabilité nécessaire au bien social des personnes âgées telle qu'elle existait auparavant.

De plus dans les clubs seniors il y a des activités qui étaient autrefois gratuites, comme la chorale ou le théâtre, qui sont devenues payantes et qui sont réservées maintenant à certains.

Donc moi je crois...

**M. LE MAIRE.** -

Bon. C'est fini M. RESPAUD ? Vous avez terminé la liste ? Il manque le prix de l'essence...

**M. RESPAUD.** -

Non, pas le prix de l'essence, mais dans le même ordre d'idée le prix du gaz...

**M. LE MAIRE.** -

On va peut-être arrêter. Oui, le prix du gaz... Effectivement j'avais oublié ça aussi. On est dans la démagogie la plus totale.

D'ailleurs j'admire beaucoup que vous puissiez vous prononcer sur les conséquences de la réforme de la dépendance qui n'est connue de personne... sauf de vous. Mais ça c'est une anticipation...

**M. RESPAUD.** -

Ecoutez, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, je comprends que vous êtes en campagne cantonale, mais arrêtez de nous dévider toutes sortes de choses qui n'ont rien à voir avec le projet social.

Mme NOËL a la parole.

(Protestations de M. RESPAUD)

**MME NOËL.** -

Jacques à fini ?

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

Non, il n'a jamais fini ! Il veut prendre l'avion paraît-il. Il a un avion à prendre ce soir... C'est ce qu'il vient de nous dire.

Mme NOËL essayez de vous insérer dans cette longue diatribe.

**MME NOËL.** -

Nous étions pour notre part présents à la réunion organisée en mairie sur le 3<sup>ème</sup> projet social parce que nous suivons avec beaucoup d'attention la mise en œuvre de ce projet comme nous l'avions indiqué.

Nous avons pu mesurer les attentes très importantes qui sont celles des acteurs de ce projet puisqu'il y avait beaucoup de monde présent. Cela traduit la très forte attente de tous les acteurs qui sont impliqués sur le terrain et sur ces différents projets.

Vous le savez, cette attente constitue un des points que nous avons soulevé lors du vote du projet. En effet, il nous semblait particulièrement intéressant que de nombreuses actions s'appuient sur les relais de terrain, qu'ils soient associatifs, qu'ils soient insérés dans le tissu de développement culturel ou de développement social, ceci nous était apparu particulièrement intéressant en termes de gouvernance, et nous avons précisément regretté que la valeur des propositions qu'ils avaient pu engager dans le cadre de ce projet social soit trop peu soutenue financièrement par la ville et les acteurs en général.

Avant de poursuivre sur cette question de la gouvernance, nous avons aujourd'hui examiné le tableau de bord qu'évoquait Mme FAYET qui permet de voir l'évolution des différentes actions. Evidemment je ne vais pas reprendre l'entièreté de ces actions-là. Nous avons regardé point par point quelles étaient les évolutions, et nous avons noté quelques difficultés ou menaces qui pesaient sur un certain nombre d'actions pour lesquelles nous avons des regrets et des interrogations.

Par exemple nous nous interrogeons sur le fait que la promotion du micro-crédit, l'action 30, ne bénéficie que de 3600 euros en 2011.

De la même manière nous regrettons que la pérennisation des correspondants de quartier semble entachée d'un gros nuage noir.

Et enfin nous avons un grand regret sur le fait que l'action 60 qui s'attache au développement des clauses sociales dans les marchés, là encore semble être entachée de nombreuses difficultés.

Voilà très rapidement les quelques points que nous voulions souligner.

Je voulais également noter qu'au titre de l'ensemble des actions portant sur le logement et les besoins fonciers - page 112 de votre projet social - il était évoqué la mise en place d'un établissement foncier. Cet outil a totalement disparu dans les étapes ultérieures. Nous regrettons, Monsieur le Maire, que vous ne défendiez pas la mise en place d'un établissement public foncier dans le cadre de la Communauté Urbaine, ce qui nous paraît un point majeur pour avancer sur la question du foncier et du logement.

Concernant la gouvernance je voulais rajouter un petit mot complémentaire. Vous avez rappelé, Mme FAYET, que divers partenaires étaient engagés sur ce projet social : la CAF, l'Etat, le Conseil Général, et bien sûr, je l'ai évoqué tout à l'heure, l'ensemble des associations de terrain. Nous approuvons l'orientation qui est la vôtre de travailler, je l'ai déjà dit, fortement avec les associations et la population, et comme vous l'avez parfois indiqué, de construire avec les plus fragiles et pas simplement de faire pour les plus fragiles. Donc là, sachez que nous sommes tout à fait en appui sur cette orientation.

Je voulais par rapport à la gouvernance plus large avec les partenaires m'interroger sur un point. Concernant le partenariat avec le Conseil Général je m'étonne parce qu'il est noté que la Ville et le Conseil Général doivent conclure en 2011 un contrat local de citoyenneté pour mieux organiser la collaboration entre ces deux institutions publiques. Je note aussi que la signature de ce contrat aurait dû avoir lieu en 2010. Il semble qu'il y ait un grand retard. C'est peu de le dire parce que ça fait à peu près un an.

J'ai assisté tout à l'heure à une présentation par quartier, chacun y allant de son couplet en ses périodes électorales et de joutes sans cesse répétées entre la Ville et le Conseil Général. Ce que nous souhaiterions, nous, c'est que justement ces joutes politiques s'exercent un peu moins quand il s'agit de défendre un projet social, dès lors qu'en plus apparemment les services sont prêts à travailler ensemble. Je suis quand même au regret que ce soit les politiques qui freinent dans ce domaine.

**M. LE MAIRE.** -

Je ne vois pas ce qui vous autorise à dire ça, Madame, parce que personne n'a mis en cause de ce côté-ci de la tribune le Conseil Général dans cette affaire où justement notre collaboration est excellente. Ce qui tendrait à prouver que notre projet n'est pas si mauvais que cela.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Je ne reviendrai que sur un point pour ne pas avoir de redondance avec mes collègues, mais si la problématique et la sémantique du projet social du mieux vivre ensemble colorent bien toutes ces fiches de modernité et d'ambition, la précarité étant un sujet malheureusement au cœur du quotidien de plus en plus de Bordelais, alors soyons honnêtes et sur ce sujet arrêtons les effets de communication et l'autosatisfaction. Le sujet est bien trop important.

Et si l'accompagnement de la dynamique du milieu associatif est une très bonne chose, reconnaissons que nous rattrapons sur Bordeaux sur certains sujets un grand retard et un manque d'innovation installés pendant des années.

Tel est le cas de l'action de rénovation des RPA qui attendent cette promesse de rénovation depuis des années. Ne nous glorifions donc pas de cette action. C'est enfin, enfin seulement. Des RPA qui par manque de places d'EHPAD aujourd'hui publics et donc adaptés au budget des personnes âgées aux revenus les plus modestes, sont en train de voir leur public devenir de moins en moins dépendant dans leurs sites dans des structures non adaptées. Est-ce cela le bien vieillir ? Non, je ne le crois pas. Alors assez d'autosatisfaction.

**M. LE MAIRE.** -

Eh oui... Et assez de dénigrement surtout... Mais ça c'est un vœu pieux naturellement. Dénigrement systématique. C'est un peu triste quand même.

Mme FAYET, est-ce que ça vaut la peine de répondre puisque de toute façon vous ne convaincrez personne de ce côté-ci de la tribune ?

**MME FAYET.** -

Il y a quelques petites choses quand même. Des inexactitudes.

**M. LE MAIRE.** -

Oui. Vous ne vous découragez pas.

**MME FAYET.** -

Il y a des choses sur lesquelles je peux donner des explications précises.

Concernant les questions de Marie-Claude NÖEL sur le micro-crédit. Effectivement cette action-là a été sous calibrée. On a vu les choses trop modestement. Donc effectivement ça fait partie des actions que l'on veut repenser avec beaucoup plus d'ambition, avec des partenariats, peut-être avec des banques comme ça se fait dans d'autres villes. Donc on n'était pas très satisfait de ce qui avait été prévu.

Les correspondants de quartier c'est une action qui dure depuis des années qui est cofinancée par l'Etat, le Conseil Général, la Ville. S'il y a un nuage c'est effectivement parce que les financements du Conseil Général sont toujours à regagner chaque année ; les financements de l'Etat aussi sont parfois un peu fragiles. Donc il y a toujours une incertitude, une fragilité de cette action qui pourtant est très appréciée. Donc ça veut dire qu'on reste vigilant.

Enfin les clauses sociales dans les marchés publics, je ne sais pas si Yohann apportera une précision, mais effectivement moi j'ai mis à côté du gros nuage noir un point d'interrogation parce que pour moi c'est une action qui marche pas mal quand même, sur laquelle le service des marchés publics s'est bien investi. Alors évidemment il faut faire mieux, il faut faire plus, mais je trouve que ça ne mérite pas ce gros nuage. Voilà. C'est peut-être une erreur d'appréciation.



Quant au contrat local de citoyenneté, la Ville a la volonté de le signer. Alain JUPPE a écrit à Philippe MADRELLE en disant qu'on était prêt à le faire. On est un peu dans l'attente de propositions des services du Conseil Général. Je crois que c'est bien en cours.

Mais effectivement sur d'autres actions, par exemple Bien vieillir au Grand Parc, on voit qu'il y a une dynamique portée par le Conseil Général à laquelle s'associent la Ville, Aquitanis, In Cité, les associations etc., ça marche extrêmement bien. Mme Moncoucut a eu l'occasion de le rappeler l'autre jour. Je crois que c'est intéressant. Globalement le partenariat avec le Conseil Général fonctionne plutôt bien.

Je voulais répondre d'un mot à Nathalie VICTOR-RETALI qui dit : « Est-ce que vous êtes en train de vous attaquer aux racines de la pauvreté, ou est-ce que vous êtes en train de gérer la pauvreté ? » C'est une éternelle question. Je crois qu'on a tous la volonté de s'attaquer aux racines même du mal, notamment par des actions culturelles, notamment par une meilleure réussite à l'école. Avec Brigitte COLLET on a un projet dans les tuyaux sur le quartier de Bacalan avec l'Inspection Académique. Ça avance avec une certaine lenteur. Mais on sait bien que ce sont là les racines du problème : la culture, l'apprentissage à l'école, la réussite scolaire, la formation, etc.

Néanmoins vous avez vu que dans le projet il y a beaucoup d'actions qui concernent l'accès aux droits. Ça c'est un point fort du projet social : l'accès à la santé, l'accès à la mobilité, l'accès au logement, l'accès à l'emploi. Ça c'est d'une certaine manière s'attaquer aux racines de la pauvreté.

Ça n'exclut pas le bénévolat. Je crois que c'est complémentaire. Quand on veut un meilleur accès aux droits, bien sûr on s'adresse plutôt aux institutions, mais quand on veut plus de fraternité, de convivialité dans la ville le bénévolat est irremplaçable. Quand on parle de visites de convivialité auprès des personnes âgées qui meurent de solitude, je crois que là le bénévolat, la participation des jeunes d'Unicité a un rôle vraiment majeur à jouer. C'est complémentaire. Il ne s'agit pas de remplacer l'un par l'autre, je suis bien d'accord avec vous.

Pour terminer je dirai à M. RESPAUD qui s'inquiète de savoir si notre action a fait reculer la pauvreté, les inégalités et notamment tous les indicateurs statistiques, je vais lui dire que je ne sais pas encore, je ne sais pas mesurer, mais surtout je vais lui renvoyer la question.

Depuis que le Conseil Général gère le RMI et le RSA, puisque c'est vraiment sa compétence, est-ce que la pauvreté a reculé en Gironde ?

Si vous savez répondre à cette question peut-être que nous on pourra répondre aussi un peu mieux à cette question sur Bordeaux. Mais répondez d'abord au nom du Conseil Général à cette question.

Et enfin le manque d'EHPAD que déplore Emmanuelle AJON, là aussi c'est la pleine responsabilité du Conseil Général. Donc peut-être pourrions-nous y travailler ensemble.

(Protestations de Mme AJON)

**MME FAYET.** -

Le schéma gérontologique c'est le Conseil Général. Là encore on a des lieux et des espaces de collaboration. La collaboration vaut mieux que la critique. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Ah, si cette parole de bon sens pouvait prévaloir !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

C'est absolument extraordinaire de voir comment une affirmation qui n'est absolument pas contestable, à savoir que le financement des EHPAD relève du Conseil Général - ce n'est pas une critique, c'est un fait - provoque des vociférations du côté gauche. C'est quand même curieux de ne pas accepter tout simplement la vérité et la réalité.

Ce n'est pas la Ville qui est chargée de construire les EHPAD, c'est le Conseil Général. Je ne lui reproche pas de ne pas en faire plus, au contraire on collabore très bien avec lui. Mais pourquoi dès qu'on le dit y a-t-il des hurlements sur le banc de Mme AJON qui a une voix particulièrement percutante et perçante ?

M. DAVID

**M. YOHANN DAVID.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, deux petites précisions. Sur la fiche du micro-crédit pour la création d'entreprises je précise que le doublement des personnes accompagnées c'est pour 2012. Donc c'est normal que cette fiche ne soit pas positionnée complètement.

Deuxième point. Sur les clauses sociales, le petit nuage c'est parce que nous avons des objectifs extrêmement forts. Je rappelle que nous sommes passés de 1.700 heures réalisées à plus de 20.000 heures réalisées en 2010 et que notre objectif est d'atteindre plus de 40.000 heures en 2012. Donc l'objectif 2012 n'est pas encore atteint. C'est pour ça que nous mettons ces éléments.

Les grands dossiers : Cité Municipale, grand stade, ont été intégrés et nécessitent énormément de travaux ; donc en heures projetées nous dépassons les 60.000, mais pour l'instant nous travaillons sur les heures concrètement réalisées.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme SIARRI

**MME SIARRI.** -

Quelques éléments de réponse à M. RESPAUD concernant les critiques sur le logement. Un petit chiffre. Le pourcentage de logement social sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'élève à 12,6%.

D'autre part lui dire, et il n'est pas de bonne foi, qu'il faut aussi laisser à la Ville le temps de mettre en œuvre la nouvelle politique de logement qui a été présentée en septembre pour obtenir des résultats, puisqu'il le sait bien, une politique de logement met du temps à se mettre en œuvre.

Egalement lui dire que systématiquement quand il parle du logement il confond la production de logements sociaux et la question de l'hébergement. Pour le coup je le dis et je le répète, je crois que la Ville de Bordeaux fait sa part et plus que sa part. On attend que les autres fassent aussi la leur, pour ne parler par exemple que de la question des Roms.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

En tout cas moi je voudrais dire bravo à Mme FAYET, à Alexandra SIARRI, à Nicolas BRUGERE, à l'ensemble des services qui concourent à la mise en œuvre de ce projet social, ainsi qu'à nos partenaires le Conseil Général et la CAF, parce que c'est une très belle action.

Il faudrait être inconscient pour s'imaginer que nous avons éradiqué la pauvreté. C'est un objectif de long terme. Il faudra du temps. Je ne sais pas d'ailleurs si on y arrivera. Qui peut se vanter d'avoir éradiqué où que ce soit complètement la pauvreté ? L'objectif c'est de la faire reculer, et ce que nous faisons est bien fait.

Je me réjouis également de l'honnêteté de ce compte rendu, parce que comme vous l'avez vu nous ne poussons pas des cocoricos de victoire. Il y a des points sur lesquels on peut mieux faire, il y a des points sur lesquels on a mis de gros nuages noirs. Donc je crois qu'il y a là une volonté de transparence qui est tout à notre honneur. Nous allons continuer.

Ce projet social doit être je crois pour notre majorité municipale en tout cas, et pour tous ceux qui voudront bien le soutenir, un élément de fierté.

Il n'y a pas de vote sur ce texte qui était une communication.

Le débat est clos. Vous vous êtes suffisamment exprimé là-dessus M. RESPAUD.

On passe au dossier suivant.

***Monsieur LE MAIRE***

**D -20110053**

**Indemnités de Fonctions des Elus Locaux. Attribution d' une indemnité supplémentaire. Autorisation.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le calcul des indemnités de fonction des membres des conseils municipaux est fixé en application du code général des collectivités territoriales (art.L.2123-20 et suivants).

La masse constituée de l'indemnité maximale du maire et de l'indemnité maximale des adjoints peut être librement répartie entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, sans qu'un adjoint ou un conseiller municipal délégué puisse percevoir une indemnité totale supérieure à l'indemnité maximale pouvant être versée au maire.

En conséquence, et conformément à la délibération D20080166 votée lors du conseil municipal du 21 Mars 2008, je vous propose de porter l'indemnité de fonction de Nicolas BRUGERE, conseiller municipal délégué, compte tenu de ses fonctions en qualité de Vice- Président du CCAS, à 67 % de l'indice brut 1015.

Un tableau récapitulatif actualisé des indemnités des élus du conseil municipal est joint en annexe.

En conclusion, il vous est proposé de décider :

- du montant de l'indemnité proposé à M.BRUGERE (67% de l'indice 1015)
- du versement de cette indemnité à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011

et de m'autoriser à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 ouvert à cet effet au budget communal.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Cadre général

L'enveloppe globale mensuelle théorique maximale prévue par la loi est constituée d'une enveloppe de base et de majorations, comme suit :

1 – Enveloppe de base théorique maximale.

Indemnité du maire : 145 % de l'indice brut 1015

Indemnité des adjoints : 72,5 % de l'indice brut 1015

Indemnité des conseillers municipaux : 6 % de l'indice brut 1015

2 – Majorations.

Une majoration des indemnités maximales de 25 % est accordée respectivement aux communes chefs-lieux de départements et aux villes classées stations touristiques (article L2123-22, et R2123-23) soit une possibilité de majoration totale de 50 %.

La masse constituée de l'indemnité maximale du maire et de l'indemnité maximale des adjoints peut être librement répartie entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, sans qu'un adjoint ou un conseiller municipal délégué puisse percevoir une indemnité totale supérieure à l'indemnité maximale pouvant être versée au maire.

Indemnité du maire

- Décision du Conseil Municipal (séance du 21 mars 2008) : 95% de l'indice brut 1015.

Indemnité des adjoints et du vice-président du CCAS

- Décision du Conseil Municipal (séance du 21 mars 2008 et du 28 février 2011) : 67 % de l'indice brut 1015.

Indemnité des conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation du maire (article L2123-24-1.III du code général des collectivités territoriales)

- Plafond calculé sur la base de l'article L2123-24.II du code général des collectivités territoriales.

- Décision du Conseil Municipal (séance du 21 mars 2008) : 33,5 % de l'indice brut 1015.

*Séance du lundi 28 février 2011*

Indemnité des conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'une délégation du maire

- Plafond théorique de 6 % de l'indice brut 1015 (article L2123-24-1.I), pouvant être porté à 9 % pour les communes chef lieu de département et commune touristique (articles L 2123-22 et R 2123-23).

- Décision du Conseil Municipal (séance du 29 janvier 2007) : 9 % de l'indice brut 1015.

CONSEIL MUNICIPAL FEVRIER 2011

MATR.	NOM	PRENOM	GRADE	VILLE	TAUX DE L'INDEMNITE
5158130	AJON	Emmanuelle	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5158230	DESAIGUES	Béatrice	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5099150	DIEZ	Martine	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5047010	HURMIC	Pierre	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5099190	MAURIN	Vincent	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5099330	NOEL	Marie Claude	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5099220	PAPADATO	Patrick	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5152000	PEREZ	Jean-Michel	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
6907750	RESPAUD	Jacques	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5143840	ROUVEYRE	Mathieu	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5158320	VICTOR-RETALI	Nathalie	CM	342,13	9 % Indice brut 1015
5158120	ACCOCEBERRY	Guy	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158140	BERTHOU	J-François	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
6903680	BOURRAGUE	Chantal	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158160	BOUSQUET	Ludovic	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158170	BROMBERG	Sarah	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5046950	CAZENAVE	Charles	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158190	CAZES	Sylvie	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158200	CUNY	Emmanuelle	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158210	DAVID	Yohan	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5046810	DUPOUY	Alain	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5046900	GAUTE	Jean Michel	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5046680	GAUZERE	Jean Marc	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158240	GUYOMARC'H	J-Pierre	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158250	JARTY	Laetitia	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158270	LABORDE	Mariette	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158280	LAURENT	Wanda	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015



*Séance du lundi 28 février 2011*

5158290	LIRE	M-Françoise	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158260	MOLLAT	Constance	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158310	PLANTIER	Paola	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158330	SAINT ORICE	Nicole	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158380	SAIOUD	Chakifa	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158390	SIBE	Maxime	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158360	SOLARI	Joël	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158340	TORRES	Anne-Marie	CMD	1 273,49	33,50% Indice brut 1015
5158180	BRUGERE	Nicolas	CMD	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158400	SIARRI	Alexandra	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158150	BREZILLON	Anne	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6908130	BRON	Jean Charles	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6904570	CAZABONNE	Didier	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046920	CAZALET	Anne Marie	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5099130	COLLET	Brigitte	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6903330	DAVID	Jean Louis	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158220	DELATTRE	Nathalie	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046670	DELAUX	Stéphan	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5099140	DESSERTINE	Laurence	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5099160	DUBOURG LAVROFF	Sonia	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046660	DUCASSOU	Dominique	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6902950	DUCHENE	Michel	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6907830	FAYET	Véronique	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046850	LOTHAIRE	Pierre	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
6902600	MARTIN	Hugues	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046790	MOGA	Alain	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046870	PALAU	J-Charles	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5099280	PARCELIER	Muriel	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158300	PIAZZA	Arielle	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158350	REIFFERS	Josy	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5158370	ROBERT	Fabien	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5099340	TOUTON	Elisabeth	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046710	WALRYCQ	Anne	ADJOINT	2 546,98	67 % Indice brut 1015
5046630	JUPPE	Alain	Maire	3 611,40	95 % Indice brut 1015
			<b>TOTAL</b>	<b>101613,28</b>	

**M. LE MAIRE.** -

Il s'agit de compléter le dossier qui vous avait été présenté à la dernière séance du Conseil Municipal. Nous étions effectivement tenus de joindre à ce dossier une fiche récapitulant la répartition des indemnités entre les différents adjoints et conseillers municipaux délégués. Cette fiche a été jointe.

Donc je vous sou mets cette délibération qui vise à garantir au vice-président du CCAS une indemnité analogue à celle d'un adjoint.

M. ROUVEYRE

**M. ROUVEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous comprenez pourquoi je vous ai fait retirer cette délibération le mois dernier, il manquait ce fameux tableau qui présente pour chacun des élus l'indemnité que vous lui allouez.

On peut s'expliquer que vous cherchiez à dissimuler ce document, un tableau qui montre que vous accordez aux élus de l'opposition une indemnité quatre fois inférieure à celle des conseillers municipaux de la majorité. Cette différence illustre assez bien la manière dont vous considérez les élus qui ne sont pas de votre groupe, et est révélatrice de l'intérêt que vous accordez au débat politique dans notre Ville.

Si les élus de l'opposition n'ont pas de délégation, ils n'en demeurent pas moins utiles au fonctionnement de la démocratie bordelaise.

Evidemment pour notre part nous savions à quoi nous attendre, c'est pourquoi nous ne revendiquons rien, mais il nous apparaissait intéressant d'exposer ces éléments.

On se consolerait presque en relevant que cette délibération montre que vous commencez également à introduire des distinctions entre les élus de votre propre majorité. Il ne s'agit ni plus ni moins du fait du prince maladroitement déguisé, étrangement fondé sur une histoire de vice-présidence du CCAS qui jusqu'ici n'a jamais fait l'objet d'une indemnité supplémentaire.

L'élu concerné par cette augmentation est pleinement méritant et nous nous réjouissons que son travail soit convenablement indemnisé.

Mais nous nous interrogeons. Plusieurs autres conseillers municipaux délégués seraient en droit d'attendre la même attention. Telle n'est pas le cas. Pourquoi ?

Et puis cette délibération en dit encore plus que cela. Vous êtes devenu Ministre des Affaires Etrangères à la faveur des affaires que traînaient Michèle Alliot-Marie. Les Français exigent une certaine éthique, une certaine morale en politique. Peut-être que vous pourrez donner l'exemple.

Aujourd'hui vous ne cumulez pas seulement les mandats, mais également les indemnités...

(Brouhaha)

Un certain nombre d'articles de presse nous apprennent qu'entre votre retraite de fonctionnaire, de parlementaire, de parlementaire européen, votre indemnité à la CUB, à la Mairie et votre allocation de ministre, vos revenus mensuels approchent les 32.500 euros.

(Brouhaha)

Chaque jour ouvrable vous touchez un SMIC mensuel, et à ceux qui pensent que c'est plafonné je dirai que non puisqu'il ne s'agit pas évidemment d'indemnités écrêtées pour en tout cas les indemnités de retraite et l'indemnité ministérielle.

A l'heure où la différence des rémunérations révolte la population ne croyez-vous pas que vous pourriez en tant que Ministre d'Etat envoyer un signal fort ?

Si vous ne savez pas à quelles indemnités renoncer peut-être pourriez-vous commencer par vous interroger sur votre indemnité de Maire. Vous n'êtes certes pas au plafond, mais sachant que vous avez nommé 3 adjoints pour pallier vos absences, il n'est pas incongru qu'en retour vous renonciez à une partie de votre rémunération municipale. Et je suis sûr que vous trouverez de vous-même les cumuls qui ne seront pas vraiment justifiés.

On se souvient qu'avant la réforme des retraites vous avez fait valoir vos droits alors que vous aviez seulement 57 ans. Alors si vous pouvez échapper à la rigueur légale, peut-être que vous ne vous soustrairez pas à une certaine rigueur morale.

Si vous consentiez à répondre à cette question, pourrais-je vous demander de vous abstenir d'une formule comme celle que vous avez donnée concernant le cumul des mandats : « Je ne suis pas le seul ». Peut-être n'est-ce pas une réponse d'homme d'Etat.

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, je vais garder mon sang-froid devant tant de vilénie. C'est de la vilénie.

Simplement un point de détail pour montrer à quel point on est capable de mensonge dans la bouche de M. ROUYEYRE, c'est que dès que j'ai exercé mes fonctions de ministre j'ai fait suspendre la totalité de mes retraites. Donc le chiffre qu'il vient de donner est une affabulation absolument scandaleuse et honteuse ! Honteuse !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Rien ne m'y obligeait, je le signale au passage, et je ne suis pas sûr que tous ceux qui sont dans la même situation que moi l'aient fait.

Mais enfin je m'arrête là. Je ne vais pas parler avec vous, M. ROUYEYRE. J'aurais peur de m'abaisser. Nous ne sommes pas au même niveau. J'en ai à nouveau la confirmation.

Mais annoncer ce chiffre de 32.000 qui est d'une fausseté absolue, qui ne correspond à rien, c'est un mensonge absolument scandaleux ! Et je fais ma propre admiration en restant à ce point maître de mon sang-froid et de ne pas filer une paire de gifles à M. ROUYEYRE qui est un menteur et un agresseur !

Je m'arrêterai là.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

C'est scandaleux, M.RESPAUD ! Je serais président d'un groupe dans lequel un membre tiendrait de tels propos j'en aurais honte et je demanderai au membre de ce groupe de démissionner de ses fonctions parce que c'est une honte ! Je le dis comme je le pense. Une honte !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Je ne vais pas argumenter pour le reste. Je mets aux voix le projet de délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

J'avais demandé la parole avant pour expliquer la position de notre groupe et le vote que nous allons émettre dans un instant. Je vous rassure je serai très bref.

D'abord je ne me situerai pas du tout sur le terrain qui vient d'être abordé, mais je dirai simplement que je trouve personnellement scandaleux que dans ce pays des footballeurs gagnent 10 fois ce que gagnent les hommes politiques quels qu'ils soient.

Et je dis que plutôt de s'offusquer sur la rémunération des hommes politiques qui n'économisent pas leur temps en général, on ferait mieux de s'offusquer sur les salaires indécents que touchent les footballeurs. Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette question dans cette assemblée. Cela me paraît beaucoup plus grave.

Ensuite je dirai que le mérite de cette délibération c'est de montrer l'écart important qui existe dans cette même assemblée entre les plus mal payés des élus de la majorité et les mieux payés des élus de l'opposition.

Sachez que les plus mal payés des élus de la majorité gagnent 1273 euros par mois et que les élus de l'opposition qui en général ne méritent pas dans le travail qu'ils font dans cette assemblée ne gagnent que 342,13 euros.

C'est la loi, Monsieur le Maire. Mais autorisez-moi à dire ici que ce décalage est quand même un peu choquant. C'est vrai que nous n'avons pas la possibilité d'être conseillers délégués. Je sais que nous sommes au taquet en ce qui concerne les rémunérations, mais c'est important aussi que les Bordelais sachent qu'il y a des élus qui sont nettement mieux payés que d'autres dans cette assemblée. Et ce n'est pas polémique.

**M. LE MAIRE.** -

Je vous le concède volontiers. Ce n'est pas polémique. Mais vous connaissez la réponse, vous êtes au plafond légal, et si je pouvais dépasser le plafond légal je le ferais.

Je ne reviens pas sur mes propres indemnités, mais je regrette bien en 2008 d'être resté à 95% de l'indice 1015 alors que j'aurais pu me mettre à 215%, ce qui est l'illustration supplémentaire de ma retenue.

Mais je le redis avec beaucoup de solennité, entendre un élu du peuple mentir et mettre sur la table un chiffre qui est totalement affabulatoire, qui ne correspond à rien, sans avoir pris la peine de m'interroger pour savoir si je percevais mes retraites c'est une honte ! C'est un déshonneur pour la démocratie. Je le dis ici de la manière la plus ferme.

J'appelle à nouveau M. RESPAUD à prendre ses responsabilités. Je ne tolérerais pas si j'étais dans un groupe politique un comportement de ce type. C'est une honte morale !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Je mets aux voix le projet de délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

La moitié des groupes vote contre et l'autre s'abstient...

Vraiment je suis indigné ! Je le dis comme je le pense, M. RESPAUD. J'ai entendu ce chiffre de 32.000 qui est une honte ! Je le redis. D'ailleurs je me demande si je ne vais pas y donner des suites judiciaires pour diffamation, parce que ça commence à bien faire.

(Applaudissements)

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS